

## "La fusion des Exécutifs: une décision rapide est nécessaire" dans Europe

**Légende:** Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, soulève dans son éditorial du 9 juillet 1964 les problèmes institutionnels à résoudre pour que l'accord sur la fusion des exécutifs puisse être signé.

**Source:** Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. Riccardi, Ludovico ; RRéd. Chef Gazzo, Emanuele. 09.07.1964, n° 1003. Bruxelles. "Notes et commentaires", p. 1.

**Copyright:** (c) Agence Europe S.A.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/la\\_fusion\\_des\\_executifs\\_une\\_decision\\_rapide\\_est\\_necessaire\\_dans\\_europe-fr-899039d9-673a-40d1-a697-6c3069ced7a9.html](http://www.cvce.eu/obj/la_fusion_des_executifs_une_decision_rapide_est_necessaire_dans_europe-fr-899039d9-673a-40d1-a697-6c3069ced7a9.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## La fusion des Exécutifs : une décision rapide est nécessaire

Après la réunion du Conseil de la CEE, en présence des représentants des trois Exécutifs, certains journaux ont annoncé que la fusion serait un fait accompli avant la fin de ce mois. Souhaitons que cela soit vrai, mais n'y comptons pas trop. Deux, ou plutôt trois sessions ministérielles seront probablement nécessaires pour venir à bout des dernières difficultés qui sont, c'est normal, les plus importantes. On peut donc prévoir que l'accord, si accord il y aura, pourra être signé en septembre, et que les procédures de ratification étant immédiatement déclenchées, la Commission unique pourra entrer en fonction vers la fin du premier semestre de l'année prochaine.

Des trois problèmes, à la solution desquels est lié l'accord sur la fusion, le premier celui du nombre des membres, tout en étant important, devrait pouvoir être tranché assez rapidement. Le choix doit se faire en fonction essentiellement des critères suivants : (a) niveau politique des Commissaires ; (b) collégialité des délibérations ; (c) efficacité des travaux.

Le deuxième problème, celui du renforcement des pouvoirs du Parlement, pourrait poser des difficultés très importantes. Les délégations allemande et néerlandaise semblent décidées à ne pas se contenter des résultats très limités obtenus jusqu'à présent. La délégation italienne a déjà précisé que sa proposition pour l'élection directe du Parlement devra être examinée préalablement lors des négociations sur la fusion des Communautés. En effet, à part certains aménagements rendus nécessaires suite au changement de l'équilibre institutionnel (et notamment suite à la disparition de la Commission des quatre Présidents), il sera difficile d'aller beaucoup plus loin. Certains pourraient profiter des difficultés soulevées à cette occasion pour bloquer la décision sur la fusion. Or, l'objectif essentiel, et qu'il ne faut pas perdre de vue, est précisément cette fusion. Si la décision était retardée de plusieurs mois on se trouverait probablement face à des faits nouveaux qui obligeraient à abandonner ce projet. Avec quel profit ? Ceux qui désirent sincèrement que la Communauté se renforce, ne doivent pas se prêter, plus ou moins consciemment, aux manœuvres qui peuvent retarder et en définitive rendre impossible la décision.

Les mêmes considérations sont valables à propos du troisième grand problème à résoudre : celui de l'implantation. Il serait inexact de dire que la solution de ce problème dépend uniquement du Luxembourg. Elle dépend de la volonté que tous auront de trouver une solution équitable et de leur capacité d'apprécier avec objectivité la position luxembourgeoise qui consiste à vouloir maintenir le rôle politique de capitale européenne (ce qui ne peut lui être assuré que s'il héberge une institution à caractère politique) et à garder un certain niveau de "présences" de fonctionnaires internationaux. Nous avons suggéré, depuis longtemps déjà, la solution dite bipolaire, qui permettrait aux Exécutifs de s'installer à Bruxelles et les organes de contrôle parlementaire et judiciaire à Luxembourg. C'est une solution logique et réaliste. Mais, évidemment, ce n'est pas la seule. Certains suggèrent au Luxembourg d'être plus souple et de se contenter d'accueillir un groupe (hypothétique) de l'Exécutif unique. Il s'agirait en l'occurrence du Commissaire qui serait chargé des problèmes énergétiques (ainsi que l'a suggéré M. Burgbacher dans le rapport qui a été discuté avant-hier par la Commission énergie) et qui résiderait à Luxembourg avec les services qui dépendent de lui. Il est difficile de se prononcer sur la viabilité d'une telle solution. A notre avis elle n'a pas d'avenir mais, si le Grand-Duché devait s'en accommoder avec l'accord des autres pays, alors il ne faudrait pas hésiter, et il faudrait l'accepter car, nous le répétons, l'objectif est de faire la fusion. Cela n'empêche toutefois pas que le problème du siège du Parlement doit être également résolu. Et qu'il le sera dans le sens de la logique et de l'efficacité. Certains disent que le Parlement n'accepterait pas de siéger dans telle ou telle autre ville. Cela nous semble inconcevable, car il appartient aux six gouvernements d'établir le siège du Parlement. A moins que l'on ne se trouve face à une véritable Assemblée Constituante européenne, issue du suffrage universel, et qui créerait, elle, le pouvoir européen. Hélas, on n'en est pas là. Ne créons donc pas des mythes. Le Parlement siègera dans l'endroit désigné par la volonté commune des six Etats, et par l'intérêt véritable de la construction de l'Europe.